

# Lettre des Administrateurs salariés d'EDF SA

N°97

Juin 2023

Parrainés par la FNME-CGT



Karine  
GRANGER



Fabrice  
GUYON



Jean-Paul  
RIGNAC

## *EDF entreprise étatisée...*

### *et pourtant la souveraineté énergétique n'a jamais été autant menacée !*

C'est à se demander pourquoi le gouvernement vient de dépenser 9,7 Md€ pour monter à 100% au capital d'une société dont il avait déjà le contrôle, alors qu'il ne donne pas à EDF les moyens d'agir pour réaliser les investissements dont le pays a tant besoin pour, in fine, se décarboner.

2022 sera la 1ère année de pertes historiques depuis le passage en société anonyme : -22Md€ tout de même ! Il ne fait aucun doute que, sans ce passage à 100%, notre note financière aurait été dégradée, rendant nos emprunts bien plus coûteux. Pendant des années l'Etat a prélevé des dividendes sur nos bénéfices sous forme de dividendes (45 % du résultat net courant en 2021). Il aurait pu assumer ces abyssales pertes dans la même proportion ! D'autant qu'il en est la cause pour une bonne partie (Arenh+, bouclier tarifaire...). Mais un actionnaire ne fait jamais ça, et cette proposition portée par vos administrateurs CGT au dernier CA, nous a valu – on s'en doutait – quelques railleries ... Nous sommes donc bien dans l'idée qu'EDF n'a pas été nationalisée mais juste étatisée. **Loin d'un Etat stratège, c'est bien toujours l'Etat actionnaire qui sévit !**

Rappelons que la cause originelle de cette crise énergétique est la perte massive de moyens de production pilotables, et qui ne sont pas remplacés par les énergies nouvelles, intermittentes. Nous en sommes au point où les programmes de maintenance des installations existantes deviennent un vrai casse-tête, avec des conséquences notoires sur les salariés. En l'absence d'une planification nationale de l'électrification des usages, avec de véritables leviers - autres que des subventions -, les épisodes de tension sur les réseaux et sur les marchés seront donc durablement ancrés, de manière saisonnière, pour les années à venir.

Côté européen, à travers le texte de réforme des marchés de l'électricité en cours d'examen, il semble que cette cause structurelle soit soigneusement occultée, pour s'organiser autour d'une « pérenne pénurie », en allant récupérer l'électricité partout où elle est disponible, sans regarder la cause de la faillite du système... **L'Europe prône des mesures visant encore plus de marchandisation** : retour des offres dynamiques, possibilité d'avoir des fournisseurs différents selon les usages... tout en favorisant les intérêts privés au détriment de la puissance publique et du simple usager, qui lui, verrait dans le même temps, définitivement, la fin des tarifs règlementés de l'électricité en 2025.

Le même texte fait la promotion des contrats de long terme, transfrontaliers, entre gros acteurs privés (producteurs, négociants, électro-intensifs, industriels) : PPA. Ces volumes - qui quitteraient le marché de l'électricité - le rendraient encore moins « liquide » et donc extrêmement sujet à spéculation pour les volumes échangés en temps réel. Pire, quelles seraient les règles de replis en cas de risques avérés sur les productions (sécheresse, anticyclone, défaut générique...) ? Au-delà des marchés de l'effacement qui, in fine, impactent les factures d'électricité, la production industrielle et les emplois liés, **qui décidera vraiment des priorités ?** Il semble donc qu'au-delà de la question du prix, Bruxelles oublie la question de l'arbitrage de la quantité, n'ayant que pour seule arme la « sobriété contrainte » à subir comme une fatalité. Dans ce contexte, **que restera-t-il à la main des Etats concernant leur souveraineté énergétique ?** Sujet pourtant dignement porté par la Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale et dont les conclusions représentent l'esquisse d'un bilan édifiant sur la dérèglementation du secteur de l'énergie en France depuis 2004.

**A contre-courant de certaines des propositions de ce rapport, la future directive européenne met donc en pièces le concept de souveraineté énergétique**, ne laissant à la main de chaque Etat que le choix de la nature de ses productions implantées sur son territoire. Autoriser ces contrats d'achat PPA d'électricité à travers l'Europe, ce serait la fin du concept que chaque Etat membre se doit de planifier sur le long terme ses capacités de production, de façon à répondre à ses propres besoins de consommations, en lien avec l'atteinte de ses objectifs climatiques... Par des contrats transfrontaliers, nous assisterions à un changement fondamental de paradigme. Une telle décision servirait surtout les pays clairement en faillite relativement aux enjeux énergétiques, comme l'Allemagne par exemple.

Chaque Nation qui se doit de répondre à ses propres besoins, se verrait donc « déresponsabilisée » de son propre équilibre production/consommation, qui passerait, de facto, à la maille européenne. Ce serait donc une forme d'enterrement, en grande pompe, d'une véritable planification nationale qui fait tant défaut depuis 20 ans, et dont nous subissons aujourd'hui toutes les conséquences... C'est pourquoi **la FNME-CGT est radicalement opposée aux contrats PPA d'achat d'électricité entre partenaires privés**. Elle préfère que l'Etat conserve un rôle – et donc un levier – par la généralisation de « CfD » (Contract for Difference) déjà mis en place pour la production renouvelable. D'autant que rien n'est proposé en termes de planification européenne, sauf les même injonctions (plus de renouvelables, moins de service public) et les inefficaces subventions pour un bien de première nécessité toujours plus cher !

Pourtant, la France se retrouverait en 2035, avec son parc nucléaire et hydraulique, 1ère nation productrice d'électricité pilotable en Europe. Elle devrait donc participer activement à la réduction des risques induits par le marché : dégradation de la continuité de service (avec augmentation du risque de délestages), prix très volatils (avec l'épineuse question du financement et de la gestion des risques industriels, pour la maintenance et le renouvellement de son parc). Rappelons qu'**aucun acteur du marché n'a voulu, jusqu'alors, porter ces risques**. Et tout cela pour sécuriser un réseau européen qui devrait, en outre, être extrêmement maillé pour répondre aux logiques contractuelles, ce qui ajouterait des coûts supplémentaires sur la facture de tous les usagers.

D'ailleurs, en s'inscrivant dans les directives bruxelloises et l'électrification des usages, ENEDIS et RTE ont bien compris que les investissements en raccordements devront être colossaux. ENEDIS, d'ailleurs, se qualifie, comme un service public permettant « un développement des services marchands supplémentaires par les acteurs du marché ». Si nous n'avons aucun doute sur l'objectif de la mise en place des compteurs communicants, afficher clairement cette position-là est plutôt choquant pour une entreprise... du groupe EDF. A moins que le fantôme d'Hercule rode encore et toujours autour de nous...

**En conclusion, la première urgence est de donner les moyens à EDF d'assurer la production pilotable de demain, pour détendre réellement les tensions sur nos réseaux, source de spéculation irrationnelle sur les marchés. Grâce à une production plus abondante, garantissant l'équilibre européen, la France pourrait en retour négocier le maintien de tarifs réglementés, accessibles et ouverts à toutes les catégories d'usagers, collectivités et entreprises, afin de contrer une désindustrialisation qui a déjà fait trop de dégâts.**

## Accouchement difficile de la « Feuille de route »

Le séminaire de la stratégie du CA, avancé en mai, aurait dû être le théâtre d'annonces... qui ne sont pas venues. Pourtant, si vos administrateurs se satisfont de la mise à plat de certains dossiers en interne, il semble que d'autres soient toujours bloqués et non des moindres. Pour preuve, la nécessaire suppression de l'ARENH qui ne semble pas une évidence pour Bercy, et qui annonce dans le même temps un plan d'économies de 10 Md€ auprès des citoyens après avoir largement dépensé plus de 50 Md€ - en se servant même dans les caisses de l'opérateur public EDF - dans des boucliers tarifaires énergétiques, qu'un peu de courage politique lui aurait épargné. Cela démontre que le concept d'« Etat stratège » est loin d'être assimilé... Et **ceux qui se contentent d'une approche financière se heurteront toujours à leur courte vue et à l'intérêt général**. C'est probablement pour ça que le financement du nucléaire et l'avenir de l'hydraulique deviennent des sujets délicats. Il faut sortir des faux discours : « L'Europe ne veut pas », qui est un formidable tremplin au repli sur soi, et trouver de l'audace - à la manière des espagnols et des portugais pendant la crise énergétique - pour **sortir des ornières libérales** dans lesquelles l'entreprise est régulièrement tombée... surtout lorsque la menace climatique est désormais une évidence.

Si la feuille de route a du mal à émerger, c'est surtout que la forme sociale et juridique de l'entreprise devient inadaptée aux objectifs techniques, plus qu'ambitieux, qu'elle se doit de réussir. Car **une société anonyme** est gérée d'abord sous une forme « boutique » et **ne correspond pas aux investissements coûteux et de très long terme** auxquels nous devons faire face. Le programme nucléaire s'est fait sous statut d'EPIC et cela a permis d'obtenir des prêts à taux réduits ce qui, actuellement et compte tenu de la durée, est essentiel pour la collectivité.

Au moment où les défis climatiques nécessitent une planification ambitieuse, avec des objectifs qui se durcissent, **le gouvernement doit protéger son opérateur public**, abandonner sa position dogmatique de subventionnements privés à tout va, et ponctionner sévèrement les dividendes des sociétés privées engagées dans le secteur énergétique, d'autant qu'elles gaspillent outrageusement un argent public nécessaire au mur d'investissements. Si pour la future Loi de Programmation Energie Climat, nous saluons le fait que les groupes de travail, squattés par les lobbyistes des entreprises, aient enfin laissé la place à des groupes de travail d'élus, de représentants de collectivités, d'associations, et de syndicats, peut-être que nous avons là une occasion de voir aboutir des idées à contre-courant d'une politique complexe, sans lumière et à bout de souffle. Encore faut-il être entendu et que ces exercices chronophages pour des organisations syndicales (avec toujours moins de moyens) ne soient pas une simple case cochée ...

## L'hydraulique sur la voie de la raison ...

Vos administrateurs ont salué la remise à plat d'un dossier en souffrance depuis 2007. Comme quoi procéder à des changements de directions d'une manière plus régulière, amène des ouvertures salutaires. Ayons d'ailleurs une pensée pour les dirigeants du réseau des « orphelins de Jean-Bernard Lévy » qui vont devoir changer du sempiternel paradigme « je dis, vous obtempérez » : un des meilleurs moyens de scléroser le système et de couper la tête de l'entreprise de la réalité de terrain et d'idées novatrices ou de bon sens.

Par l'exhumation du **régime d'autorisation**, en procédant à un changement de propriété des installations, de l'Etat au bénéfice d'EDF, **le renouvellement des concessions serait stoppé**. Si on peut légitimement se poser la question de céder à une entreprise un bien appartenant à la Nation, la menace bruxelloise étant ce qu'elle est, il nous semble que garder une production attachée à l'entreprise publique EDF, dont l'Etat est actionnaire à 100%, est un moindre mal.

Certes, on aurait aimé que soit retenue la qualification de SIEG pour sanctuariser l'eau, en voie de raréfaction, et éviter que ce bien commun indispensable pour de nombreux usages serve à alimenter les machines à dividendes du monde libéral. Mais si ce petit pas est empreint d'une symbolique positive, ce qui n'est pas courant dans le monde des « Chicago boys » du gouvernement, la question de la rémunération reste posée. Et le lien entre la ressource et sa nécessaire gestion pour l'intérêt général est incompatible avec un fonctionnement attaché aux fluctuations des cours des marchés. Si EDF Hydro est rémunéré sous forme « normative » (Comptes RAEC) avec une

politique de bonus/malus, complexe et trop axée sur le chiffre, le régime de fonctionnement réel est dicté par la DOAAT/EDF Trading pour placer au mieux la production sur les marchés. D'ailleurs, personne au Conseil d'Administration ne connaît la valeur exacte du chiffre d'affaires de la production hydraulique... Or comme le montre l'épisode de l'automne 2021 - début de la crise énergétique avec des prix de marchés stratosphériques -, EDF a tout de même hypothéqué sérieusement les réserves hydriques, la direction de l'époque étant focalisée exclusivement sur les gains financiers. Les effets du changement climatique nous poussent à nous interroger aussi, si un jour ou l'autre, l'entreprise aura suffisamment les moyens d'assurer la sûreté et la maintenance des ouvrages, car le marché ne garantit rien ! En conséquence, il serait plus sain de rémunérer cette production à ses justes coûts de revient, quitte à envisager un bonus à la disponibilité, comme EDF le fait à l'international. Dans tous les cas, évitons les erreurs de gestion passées, révélées par le rapport d'expertise du CSEC, qui montre que **les arrêts/démarrages – par leur multiplication - ont eu des conséquences notoires sur la dégradation des machines !**

Enfin, nous n'étions pas favorables à la quasi-régie, essentiellement parce qu'elle séparait 2 productions pilotables complémentaires. En effet, ces centrales, toutes d'un âge respectable, par leur nombre, offrent une certaine souplesse dans les programmes de maintenance, même si l'optimisation des régimes de fonctionnement entre les 2 filières est désormais compromise. Enfin, la quasi-régie est un contrat qui ne dit rien de la gouvernance quasi « indépendante » de la future structure dans un secteur extrêmement maillé.

## Une OPA douloureuse !

L'OPA se clôt sur fond de recours successifs, dont certains nous ont fait sourire car ils interrogeaient directement sur la possibilité de manœuvres politiciennes, comme le vote simultané de 2 PDG d'une seule entreprise, ou comme la pléthore de conflits d'intérêts soulevés, touchant des membres du Conseil d'administration, y compris chez les « indépendants ». Tous ces recours ont été balayés par la main du pouvoir ...

Certes, la loi Brun, prônant une véritable nationalisation d'EDF, se fracasse au Sénat, en partie à cause de la posture du mentor de notre ancien PDG, Gérard Longuet, ce qui privera in fine les 2 assemblées de se saisir de la stratégie de la principale entreprise productrice de ce bien de première nécessité. Un acte peu démocratique et qui pose encore une fois la question de la gouvernance, de la planification d'un secteur meurtri par 20 ans de libéralisme.

Nombre de petits actionnaires auront perdu beaucoup à se lancer dans l'aventure, et cela doit questionner sur les propos tenus par certains, sur les vertus de l'actionariat salarié... Dans l'aventure EDF, ils n'ont eu qu'à subir, ce qui nous conforte à **défendre plutôt les salaires et les garanties collectives**, meilleurs remparts face aux foudres du capitalisme. Vos administrateurs portent régulièrement la question de la gouvernance d'EDF et demandent avec force que les administrateurs indépendants - pas si indépendants que ça - soient réduits en nombre et soient, a minima, des experts du secteur, pour être substitués par des Elus de la Nation. Et si les prochaines élections garantissent un Conseil à 18 administrateurs et maintiennent le nombre des administrateurs salariés à 6, sa composition est fondamentale pour établir une bonne stratégie.

## ENEDIS, un drôle de changement de mission

Enedis est la plus grosse filiale du Groupe EDF avec plus de 36 000 salariés. Elle gère depuis la création d'EDF le réseau de distribution d'électricité de métropole, à l'exception de régions locales historiques. Sa mission : assurer la distribution d'électricité sur tout le territoire et ce, qu'on habite en centre-ville ou en zone rurale.

**La transition énergétique bouleverse profondément Enedis.** A l'origine elle distribuait l'électricité qui transitait d'abord par le Réseau de Transport d'Electricité, mais Enedis, depuis quelques années, a dû évoluer pour faire face à l'arrivée massive de productions « renouvelables » décentralisées (panneaux photovoltaïques et éoliennes) et à l'électrification des usages. Par exemple, c'est aujourd'hui **l'équivalent d'1/5ème de la production d'électricité française qui « remonte » par les réseaux du distributeur !** Cette transition modifie un développement autrefois optimisé des réseaux de transport et distribution. Au travers du TURPE, ce sont les usagers qui financent les travaux d'adaptation du réseau depuis les interconnexions transfrontalières jusqu'aux bornes de recharge pour véhicules électriques. Pourtant, à aucun moment l'Etat ne cherche à évaluer l'efficacité du système global, alors que les ENR n'apportent parfois que marginalement de l'énergie aux seuls moments où leur intermittence le leur permet. Aussi, le développement des ENR ne devrait pas se mesurer à des critères de pourcentage de parcs installés, ou de puissance de crête ajoutée, mais bien sur leur réel apport au système électrique pour véritablement juger de leur intérêt.

**La transformation numérique** est également massive et l'installation des compteurs Linky en est une illustration parfaite. Vendu comme un « progrès », cet équipement, outre le fait qu'il a supprimé les derniers liens de proximité avec les usagers (dont ceux en difficulté toujours plus nombreux), a permis d'accueillir la concurrence de la maison mère. En cas extrême de pénurie, que les marchés adorent, Linky permet de gérer des délestages. **Pas étonnant donc que dans la même veine que RTE, la direction d'Enedis s'affiche désormais comme étant « au service des acteurs de marchés » !** Avec de telles ambitions, il est à craindre que la mission de service public ne passe au second plan ...

Pourtant, cette transition énergétique nécessite des besoins en compétences accrues auxquels Enedis répond par toujours plus de sous-traitance, alors qu'il faudrait éviter de reproduire le modèle d'externalisation massive de la filière nucléaire, que nous payons douloureusement depuis de trop nombreuses années. **Enedis doit donc revenir à sa mission première de service public** et non de machine à cash. Elle doit embaucher massivement du personnel et lui donner les moyens matériels nécessaires pour permettre la résilience des réseaux face au cahot climatique en cours.

## Nous contacter

**Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions :**

- ⇒ Karine GRANGER : [karine.granger@edf.fr](mailto:karine.granger@edf.fr) – Tel 06 66 31 49 90
- ⇒ Fabrice GUYON : [fabrice.guyon@edf.fr](mailto:fabrice.guyon@edf.fr) – Tel 06 22 56 27 70
- ⇒ Jean-Paul RIGNAC : [jean-paul.rignac@edf.fr](mailto:jean-paul.rignac@edf.fr) – Tel 06 59 67 76 71